

Procès verbal du Conseil municipal **4 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du vingt-quatre février deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Étaient présents : M. THOMAS – Mme YVERNAULT-TROTIGNON – M. VILLIN – Mme VIOUX – M. PIVOT – Mme ROULLEAUX – M. DUPONCHEL – Mmes VERKEN – ORZAKIEWICZ – MM. POITEVIN – JACQUET – Mme BIGOT – M. MABILLE – Mme LALANGE – M. BEAUSSIER – Mme COLLIN – M. BOUCHER – M. TIXIER – M. GRIMAULT – Mmes GILLES – POULAIN – LAVAUD.

Étaient excusés : Mme AYALA (procuration à M. JACQUET) – M. AUSSOURD (procuration à Mme LALANGE) – Mme BARRAULT (procuration à Mme VIOUX).

Étaient absents : M. POITEVIN Gotlib.

Secrétaire de séance : M. Luc MABILLE.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

***Intervention de Régis BLANCHET
à l'occasion du Conseil municipal de Buzançais
le mercredi 4 mars 2026 à 19h
Salle des mariages - Hôtel de Ville de Buzançais***

C'est ce soir, avec une émotion toute particulière, que je m'adresse à vous pour ma dernière séance du Conseil municipal. Quarante-trois années d'engagement municipal... dont trente et une années passées à la tête de notre belle ville de Buzançais.

Quarante-trois années au cours desquelles j'ai eu l'immense honneur de servir notre ville, de servir chacune et chacun des habitantes et des habitants de Buzançais, de partager leurs joies, leurs peines, leurs défis et leurs espoirs. Ce parcours, c'est une grande partie de ma vie. Il a été façonné par des rencontres, des échanges, des projets communs.

Je tiens à remercier tous les élus municipaux qui m'ont accompagné au fil de ces années, ainsi que l'ensemble des services municipaux. Votre dévouement, votre compétence, votre fidélité ont été les piliers de notre action. Rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible sans vous.

Ensemble, nous avons bâti, pierre après pierre, une ville dynamique, vivante et accueillante. Portés par l'amour de notre territoire, nous avons œuvré pour faire de Buzançais une ville où il fait bon vivre, où chacun peut s'épanouir, travailler, élever ses enfants, et s'ancrer durablement.

Aujourd'hui, ce long parcours municipal, riche de réalisations, d'expériences et de rencontres exceptionnelles, ne s'interrompt pas : il se poursuit autrement. Ma fonction actuelle de Conseiller départemental, au poste important de Rapporteur général du budget du Département en charge des finances, s'inscrit naturellement dans la continuité de cet engagement. Elle me permet de servir encore, mais à une autre échelle, avec la même passion de la défense de notre territoire, de notre monde rural et le même sens du devoir.

Je m'attache, à travers cette responsabilité, à défendre les projets essentiels pour notre ville, notre canton, notre communauté de communes et notre département.

Je pense notamment à la reconstruction du collège Les Sablons, un investissement majeur de 20 millions d'euros entièrement financé par le Conseil départemental. Ce projet, comme tant d'autres, témoigne de notre volonté commune de préparer l'avenir. Chaque jour, dans mes fonctions départementales, je continuerai de porter la voix de Buzançais, de défendre ses intérêts, de soutenir son développement. Cet engagement ne faiblira pas. Il demeurera au cœur de ce que je suis et de ce que je souhaite encore accomplir.

Je continuerai, soyez-en assurés, d'être présent, à l'écoute, disponible, comme je l'ai toujours été. N'hésitez pas à me solliciter, comme vous l'avez fait toutes ces années : je serai toujours à votre écoute et à votre service.

Je vous remercie pour votre confiance, pour votre soutien, et pour tout ce que nous avons partagé. La ville de Buzançais restera toujours au centre de mon engagement et de mon cœur.

Je vous remercie de votre attention.

AFFAIRES FINANCIÈRES

POINT N°1 - Définition des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2026, le conseil municipal doit fixer les taux 2026 permettant le calcul des impositions locales. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir comme suit les taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe foncière bâtie : 39,71 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,64 %

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition pour 2026 :

- Taxe foncière bâtie : 39,71 %
- Taxe foncière non bâtie : 49,64 %

POINT N°2 - Approbation des budgets primitifs 2026

1. Budget général 2026

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, les résultats prévisionnels 2026 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	5 854 420,06	Résultat de l'exercice	59 856,43
Recettes	5 914 276,49	Report N-1	+ 1 535 652,36
		Résultat de clôture	+ 1 595 508,79

Investissement

Dépenses	1 180 570,87	Résultat de l'exercice	- 400 497,34
Recettes	780 073,53	Report N-1	+ - 559 606,14
		Résultat de clôture	- 960 103,48

Restes à réaliser

Dépenses de fonctionnement	
Dépenses d'investissement	130 131,17

Résultat global d'investissement	- 960 103,48
----------------------------------	--------------

Il rappelle que le budget primitif 2026 est établi à partir des résultats prévisionnels 2025. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2025. Ce vote aura lieu postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire.

En 2025, la section de fonctionnement devrait présenter un excédent prévisionnel de + 59 856,43 € et un résultat de clôture de + 1 595 508,79. La section d'investissement devrait présenter un déficit prévisionnel de - 400 497,34 et un résultat de clôture de - 960 103,48 €.

Le budget primitif 2026 intégrerait donc :

- Un excédent de fonctionnement reporté de + 1 595 508,79 € (en recettes de fonctionnement)
- Un déficit d'investissement reporté de - 960 103,48 € (en déficit d'investissement)

1.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer, en dépenses et en recettes, à 6 960 000 €.

1.1.1. Dépenses de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – FONCTIONNEMENT 2026			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP ET BS 2025	CA 2025	BP 2026
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 982 637,64	1 558 941,33	1 656 652,21
CHARGES DE PERSONNEL	3 725 000	3 320 993,06	3 550 000
ATTENUATION DE CHARGES	11 000,00	8 159	10 000,00
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	285 856,61	0	858 026,42
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	365 133,11	365 133,11	372 093,59
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	658 818	567 571,39	447 727,78
CHARGES FINANCIERES	41 000	23 799,56	16 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000	5 322,61	8 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 500	4 500	41 000
TOTAL	7 081 945,36	5 854 420,06	6 960 000

En 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 6 960 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seraient les charges à caractère général (23,80 %) et les dépenses de personnel (51 %).

Les dépenses à caractère général sont prévues pour 1 656 652,21 €. Elles comprendraient, pour partie :

- Les dépenses énergétiques : 500 000 €
- L'alimentation : 110 000 €
- Les prestations de services : 120 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments : 120 000 €
- Les carburants : 70 000 €
- Les dépenses d'entretien et de réparations des terrains : 40 000 €

En 2026, les dépenses de personnel sont envisagées pour 3 550 000 €.

Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 858 026,42 €.

1.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET GÉNÉRAL – FONCTIONNEMENT 2026			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP ET BS 2025	CA 2025	BP 2026
EXCÉDENT REPORTÉ	1 535 652,36	-	1 595 508,79
PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 000,00	51 578,10	35 000
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
VENTE PRODUITS - PRESTATIONS SERVICES	560 337,64	573 015,91	487 602,21
IMPOTS ET TAXES	3 337 756	3 531 421	3 297 683
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 559 254	1 640 400,36	1 462 506
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	145 000	117 130,12	80 700
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	731	1 000
TOTAL	7 173 000	5 914 276,49	6 960 000

En 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 6 960 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient :

- Les ressources fiscales (2 000 000 € de taxes foncières, 50 000 € de taxe sur l'électricité, 100 000 € de FNGIR)
- L'attribution de compensation (1 130 756 €)
- Les dotations de l'État (DGF : 450 000 € et DSR : 450 000 €)
- Les ventes de produits comprenant particulièrement les ventes de repas dans les restaurants scolaires et portés à domicile (100 000 €), les entrées à la piscine 10 000 €, les inscriptions à l'École municipale de musique (18 000 €)
- La dotation de compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (244 000 €)
- Les prestations de la CAF (150 000 €)
- Les loyers des bâtiments communaux (80 700 €)

1.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 1 774 000 €. Elle comprendrait le déficit global d'investissement de - 960 103,48 € et l'autofinancement 2026 de 858 026,42 €.

1.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 devraient s'élever à 1 774 000 €.

1.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 devraient s'élever à 1 774 000 € et devraient comprendre notamment :

- Des subventions pour 183 021,4 €
- L'autofinancement : 858 026,42 €
- Les amortissements : 365 133,11 €
- Des dotations pour 115 000 € (FCTVA, taxe d'aménagement)

Un emprunt est inscrit à hauteur de 258 832 €.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver le budget général primitif 2026.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget général primitif 2026.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le budget général primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 6 960 000 € en section de fonctionnement
- 1 774 000 € en section d'investissement

2. Budget annexe primitif 2026 du service de l'eau

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2026 est établi à partir des résultats prévisionnels 2025. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2025. Ce vote aura lieu postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire.

En 2025, la section de fonctionnement présente un excédent prévisionnel de + 38 858,02 € et un résultat de clôture de + 763 431,08 €. La section d'investissement présente un déficit de - 1 330 510,92 € et un résultat de clôture de - 2 333 385,75 €. Ainsi, le résultat global d'investissement est de - 2 333 385,75 €.

Le budget primitif 2026 intègre donc :

- Un autofinancement de + 283 454,22 € (en recettes d'investissement) prélevé sur l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2026.
- Un excédent de fonctionnement reporté de + 763 431,08 € (en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2026.
- Un déficit d'investissement reporté de - 2 333 385,75 € (en déficit d'investissement)

Les résultats prévisionnels 2025 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	646 756,03		
		Résultat de l'exercice	+ 38 858,02
Recettes	685 614,05		
		Report N-1	+ 724 573,06
		Résultat de clôture	+ 763 431,08

Investissement

Dépenses	3 391 571,63		
		Résultat de l'exercice	- 1 330 510,92
Recettes	2 061 060,71		
		Report N-1	- 1 002 874,83
		Résultat de clôture	- 2 333 385,75

Résultat global d'investissement	- 2 333 385,75
----------------------------------	----------------

2.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer, en dépenses et en recettes, à 1 163 000 €.

2.1.1. Dépenses de fonctionnement

En 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 1 163 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seraient les charges à caractère général pour 235 490,24 € (soit 20,19 %) et les dépenses de personnel pour 160 000 € (soit 13,75 %). Les dépenses à caractère général (235 490,24 €) comprennent en 2026 la prévision d'achat d'eau suite à la mise en service de l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux de La Demoiselle. Les travaux d'entretien courant des réseaux et de réfection des branchements sont prévus pour 40 000 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 50 000 €. En 2026, les dépenses de personnel sont envisagées pour 160 000 €. Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 283 454,22 €.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – FONCTIONNEMENT 2026			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP et BS 2025	CA 2025	BP 2026
CHARGES A CARACTERE GENERAL	265 485,43	112 865,04	235 490,24
CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00	155 899,01	160 000,00
ATTENUATION DE PRODUITS	58 000,00	44 895	63 000,00
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	-	
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	386 488,57	-	283 454,22
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	309 257,59	309 257,59	369 752,17
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	0	20 000,00
CHARGES FINANCIERES	11 468,41	12 820,85	11 003,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	718,54	10 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	10 300,000	10 300,00	10 300,00
TOTAL	1 286 000	646 756,03	1 163 000

2.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – FONCTIONNEMENT 2026			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP et BS 2025	CA 2025	BP 2026
EXCEDENT REPORTE	724 573,06	-	763 431,08
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	555 426,94	658 147,35	393 568,92
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5 000,00	27 466,70	5 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0	1 000,00
TOTAL	1 286 000	685 614,05	1 163 000,00

En 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 1 163 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient la vente d'eau pour 370 000 €, les travaux pour 8 000 €. En 2025, les ventes d'eau ont représenté un volume de 275 999 m³.

2021 : 325 295 m³

2022 : 259 320 m³

2023 : 215 202 m³

2024 : 266 861 m³

2.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 2 691 000 €. Elle comprendrait, en dépenses, le déficit prévisionnel d'investissement 2025 de - 2 333 385,75 € et, en recettes, l'autofinancement 2026 de 283 454,22 €.

2.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 devraient s'élever à 2 691 000 € et comprendre entre autres la fin des travaux de raccordement au Syndicat de la Demoiselle pour 328 482 €

2.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 devraient s'élever à 2 691 000 € et comprendre entre autres :

- La prévision d'autofinancement 2026 : 283 454,22 €.
- Les amortissements : 369 752,17 €
- Emprunt : 1 358 084 €

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver le budget annexe primitif 2026 du service de l'eau.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget primitif 2026 du service de l'eau.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 1 163 000 € en section de fonctionnement
- 2 691 000 € en section d'investissement

3. Budget annexe primitif 2026 du service de l'assainissement

Monsieur le maire expose que le budget primitif 2026 est établi à partir des résultats prévisionnels 2025. La Direction départementale des finances publiques de l'Indre n'a pas encore établi le compte de gestion permettant le vote du compte administratif 2025. Ce vote aura lieu postérieurement à l'adoption du budget primitif. Un ajustement pourra éventuellement être effectué par une décision modificative ou un budget supplémentaire.

Les résultats prévisionnels 2025 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	422 532,14		
		Résultat de l'exercice	-44 750,88
Recettes	377 781,26		
		Report N-1	+ 281 114,66
		Résultat de clôture	+ 236 363,78

Investissement

Dépenses	50 824,93		
		Résultat de l'exercice	+ 234 415,74
Recettes	258 240,67		
		Report N-1	+ 509 425,93
		Résultat de clôture	+743 841,67

Résultat global d'investissement	743 841,67
----------------------------------	------------

En 2025, la section de fonctionnement présente un déficit prévisionnel de -44 750,88 € et un résultat de clôture de + 236 363,78 €. La section d'investissement présente un excédent de + 234 415,74 € et un résultat de clôture de + 743 841,67 €. Ainsi, le résultat global d'investissement est de +743 841,67 €.

Le budget primitif 2026 intègre donc :

- Un autofinancement de 3 829,80 € (en recettes d'investissement) prélevé sur l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2026
- Un excédent de fonctionnement reporté de + 236 363,78 € (en recettes de fonctionnement), soit l'excédent 2025
- Un excédent d'investissement de +743 841,67 € (en recettes d'investissement)

3.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 808 000 €.

3.1.1. Dépenses de fonctionnement

En 2026, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 808 000 €. Les deux principales dépenses de fonctionnement seront les charges à caractère général pour 474 730,47 € (soit 58,67 %) et les dépenses de personnel pour 25 000 € (soit 3,09 %). Les dépenses à caractère général sont prévues pour 474 730,47 €. Les travaux d'entretien courant des réseaux sont prévus pour 59 000 €. Les dépenses énergétiques (électricité, gaz, carburants) sont prévues pour 55 000 €.

En 2026, les dépenses de personnel sont envisagées pour 25 000 €. Le virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 3 829,80 €.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT 2026			
DÉPENSES	MONTANTS en €		
	BP et BS 2025	CA 2025	BP 2026
CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 685,34	146 154,12	474 730,47
CHARGES DE PERSONNEL	40 000,00	21 534,94	25 000,00
ATTENUATION DE PRODUITS	25 000,00	23 061,00	25 000,00
DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	-	
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	50 812,47	-	3 829,80
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	242 982,97	242 982,97	245 043,56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	0	10 000,00
CHARGES FINANCIERES	5 719,22	4 299,16	5 396,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	613,78	10 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL	666 200,00	447 645,97	808 000,00

3.1.2. Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT 2026			
RECETTES	MONTANTS en €		
	BP et BS 2025	CA 2025	BP 2026
EXCEDENT REPORTE	281 114,66	-	236 363,78
OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	-	0
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	375 585,34	364 133,15	374 627,22
SUBVENTION D'EXPLOITATION			189 009,00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	9 000,00	13 648,11	8 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	0	0
TOTAL	666 200,00	390 524,31	808 000,00

En 2026, les recettes prévisionnelles de fonctionnement devraient s'élever à 808 000 €. Les principales recettes de fonctionnement seraient les redevances d'assainissement collectif pour 375 500 €, les travaux pour 3 500 €.

3.2. Section d'investissement

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 993 000 €. Elle comprendrait, en recettes, l'excédent prévisionnel d'investissement 2025 de 784 841,67 € et l'autofinancement prévisionnel 2026 de 3 829,8 €.

3.2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 devraient s'élever à 993 000 € et comprennent principalement les travaux sur réseau.

3.2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 devraient s'élever à 993 000 € et comprendre :

- L'autofinancement 2025 : 743 841,67 €
- La prévision d'autofinancement 2026 : 3 829,8 €
- Les amortissements : 245 043,56 €

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver le budget annexe primitif 2026 du service de l'assainissement.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget annexe primitif 2026 du service de l'assainissement.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- 808 000 € en section de fonctionnement
- 993 000 € en section d'investissement

4. Budget annexe primitif 2026 du lotissement du Pré du Mez 2

	FONCTIONNEMENT	MONTANTS en €
DEPENSES	-	0
RECETTES	-	0

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est sollicité pour approuver le budget annexe primitif 2026 du lotissement du Pré du Mez 2.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur le budget annexe primitif 2026 du lotissement Pré du Mez 2.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte Le budget primitif 2026 du lotissement Pré du Mez 2 qui s'équilibre en dépenses et recettes à : 0 €

POINT N° 3 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2024, la Ville de Buzançais utilise le plan comptable M57 pour le budget général. La nomenclature M57 donne la possibilité au Maire, si le Conseil municipal l'a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Le conseil municipal doit autoriser cette disposition chaque année.

Il précise que cette disposition s'étend désormais aux budgets des services de l'eau et de l'assainissement qui utilisent le plan comptable M49.

Le Maire est tenu d'informer le Conseil municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil municipal est sollicité pour autoriser Le Maire de Buzançais à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminée à l'occasion du vote des budgets et à signer tout document s'y rapportant.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise Le Maire de Buzançais à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminée à l'occasion du vote des budgets et à signer tout document s'y rapportant.

POINT N° 4 - Créances éteintes et admissions en non valeur

Monsieur le maire explique que le Trésor Public sollicite la collectivité pour délibérer sur les dossiers suivants portant sur des titres de recettes des exercices antérieurs pour les montants suivants :

	Budget de la Commune	Budget du service de l'eau	Budget du service de l'assainissement
Créances éteintes compte 6542	30,45	2 866,22	2 801,15
Admission non valeur – compte 6541	303,28	1 012,94	153,98
TOTAL	333,73	3 879,16	2 955,13

- Des créances éteintes à la suite de décisions de justice concernant principalement des particuliers en surendettement
- Des admissions en non-valeur, toutes les procédures de recouvrement étant restées infructueuses

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider l'effacement de dettes et les admissions en non-valeur pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal valide l'effacement de dettes et les admissions en non-valeur pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 5 – Convention de partenariat entre l'Ecole de Municipale de Musique et l'Amicale Harmonie

Monsieur le Maire expose que le partenariat entre l'école de musique municipale et l'association Loi 1901, Amicale Harmonie a pour but de faire perdurer et développer l'activité musicale sur le territoire de la ville de Buzançais, ainsi l'orchestre junior et l'Amicale répètent et assurent ensemble plusieurs manifestations tout au long de l'année.

Il convient de conventionner avec l'association Amicale Harmonie de Buzançais pour définir les modalités d'intervention de celle-ci lors des cérémonies commémoratives et les conditions de mises à disposition d'un professeur de l'école municipale de Buzançais, par la ville de Buzançais auprès de l'Amicale Harmonie. Le professeur de musique est chef de musique de l'Amicale Harmonie et dirige l'orchestre junior de la Ville de Buzançais.

Le conseil municipal est sollicité pour approuver la convention à intervenir avec l'association Amicale Harmonie pour définir les modalités d'intervention de celle-ci lors des cérémonies commémoratives et les conditions de mises à disposition d'un professeur de l'école municipale de Buzançais, par la ville de Buzançais.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la convention de partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique et l'Amicale Harmonie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

POINT N°6 – Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Aussi, le tableau des effectifs doit être modifié :

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- Approuver, au 1^{er} avril 2026, la transformation d'un poste à temps complet au cadre d'emplois d'adjoint technique en un poste à temps complet d'agent de maîtrise.
- Approuver, au 1^{er} avril 2026, la création d'un poste à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve :

- Au 1^{er} avril 2026, la transformation d'un poste à temps complet au cadre d'emplois d'adjoint technique en un poste à temps complet d'agent de maîtrise.
- Au 1^{er} avril 2026, la création d'un poste à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

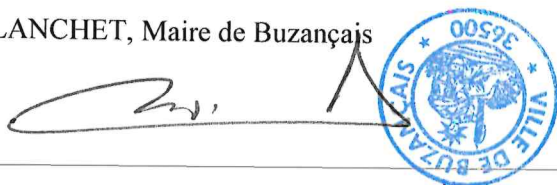
Information au conseil municipal

* Relevé des décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire

NEANT

La séance est levée à dix-neuf heure et trente minutes.

Régis BLANCHET, Maire de Buzançais

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Blanchet'. To the right of the signature is a circular official stamp of the 'VILLE DE BUZANCAIS'. The stamp features a central emblem and the text 'VILLE DE BUZANCAIS' around the perimeter, with '00592' at the top.

Luc MABILLE, Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Luc Mabilles'.